Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

CapitalatWork Foyer Umbrella – ESG Equities at Work

Identifiant d'entité juridique:

549300NJPI8UC86DNN60

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

●● ☐ **Oui**	●○ ☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**:__%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

La stratégie d'investissement repose principalement sur une méthodologie responsable qui exclut les industries et les entreprises controversées, et compare les entreprises sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La stratégie d'investissement a été adaptée pour se conformer aux Orientations sur les noms de fonds contenant des termes liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou à la durabilité (ESMA34-1592494965-657)

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment, CapitalatWork applique une méthodologie responsable dénommée «Investissement Socialement Responsable ». Les investissements potentiels sont évalués pour s'assurer de leur alignement avec les critères définis dans cette méthodologie.

Notre méthodologie « Investissement Socialement Responsable » est fondée sur le cadre

suivant :
(1) CapitalatWork utilise une méthode de sélection d'actions « best-in-class ». CapitalatWork limite ses investissements aux actions dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs. Définis par Sustainalytics, ces groupes de pairs sont largement similaires à la classification officielle Global Industry Classification Standard (GICS). La note de risque ESG évalue dans quelle mesure le risque ESG d'une entreprise est considéré comme important et non géré. Les notes de risque ESG fournies par Sustainalytics sont présentées sur une échelle de 100 (plus mauvaise note) à 0 (meilleure note) et donnent lieu à des comparaisons entre les entreprises.
(2) Grâce à sa méthodologie d'évaluation des controverses au niveau mondial, Sustainalytics évalue l'implication des entreprises dans des controverses et incidents concernant divers enjeux ESG sur une échelle de 1 à 5, dans laquelle les controverses les moins graves appartiennent à la catégorie 1 et les plus sévères à la catégorie 5. Les investissements dans les catégories 1 ou 2 sont admissibles. Les investissements dans les catégories 3 ou 4 sont jugés appropriés, au cas par cas, après examen par les pairs de l'équipe de gestion. Les investissements en actions relevant de la catégorie 5 ne sont pas autorisés. Il n'y a pas de pourcentage d'investissement minimum par type de catégorie.
Les enjeux E, S et G suivants sont intégrés au processus d'évaluation menant à la notation du risque ESG :
– Les facteurs environnementaux incluent les éléments suivants : Carbone – Activités « propres » ; Émissions, effluents et déchets ; Utilisation des ressources.
– Les facteurs sociaux combinent les éléments suivants : Droits de l'homme ; Capital humain ; Confidentialité et sécurité des données.
– Les facteurs de gouvernance couvrent les éléments suivants : Gouvernance d'entreprise ; Éthique des affaires ; Corruption.
(3) En complément le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales basées sur une sélection d'indicateurs d'incidence négatives sur des facteurs de durabilité.
Le produit financier :
- vise à promouvoir les entreprises qui ne sont pas actives dans le secteur des énergies fossiles(PAI 4)
- vise à promouvoir les entreprises qui ne violent pas un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis (PAI 10)
- Vise à promouvoir les entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie (PAI 14)
- Vise à promouvoir entreprises et les émetteurs qui ne sont pas impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes telles que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste ainsi que le charbon thermique

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

 91.84% des investissements ont été effectués dans des actions dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics. Cela représente une baisse de 4.57% par rapport à l'année dernière

 - 0.24 % d'investissement dans des activités ayant une exposition aux énergies fossiles (sur bases des données fournies par Sustainalytics). Une société dans laquelle le fonds est investi a été requalifiée récemment il s'agit de HEIDELBERG MATERIALS AG qui produit des ciments utilisés pour par les industries pétrolière et gazière et dérive 2.5 % de ses revenus de ces activités (estimation, source Sustainalytics) la position a été complétement vendue début Q2 2025

- 0% d'investissement dans des entreprises et des émetteurs qui violent les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis (sur bases des données fournies par Sustainalytics)

- 0% d'investissement dans les entreprises et des émetteurs qui sont impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie (sur bases des données fournies par Sustainalytics)

- 0% d'investissement dans des entreprises et des émetteurs qui sont impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes tel que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste que le charbon thermal. (sur bases des données fournies par Sustainalytics)

Ces données n'ont pas fait l'objet d'une revue externe et ne sont pas auditées

...et par rapport aux périodes précédentes?

Au cours des années précédentes les indicateurs ont évolués comme décrit ci-dessous :

- Pourcentage des investissements étant effectués dans des actions dont l'émetteur s'est vu attribuer une note de risque ESG supérieure à la moyenne et qui se classent dans les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics.
 - 2024 : 96.41%
 - 2023 : 89.02%
 - 2022 : 92.94%
- Pourcentage des investissements 0,04% d'investissement dans des activités ayant une exposition aux énergies fossiles
 - 2024 : 0.71%
 - 2023 : 0.04%
 - 2022 : 0%
- Pourcentage d'investissement dans des entreprises et des émetteurs qui violent les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unis :
 - 2024 : 0%
 - 2023 : 0%
 - 2022 : 0%
- Pourcentage d'investissement dans les entreprises et des émetteurs qui sont impliqués dans des activités non-éthiques ou controversées tel que production d'armes controversées, énergie nucléaire, tabac et pornographie :
 - 2024 : 0%
 - 2023 : 0%
 - 2022 : 0%
- Pourcentage d'investissement dans des entreprises et des émetteurs qui sont impliqués dans des activités avec des incidences négatives importantes tel que l'exploration de pétrole et de gaz arctique, l'extraction de pétrole à partir de sables bitumineux, l'extraction et/ou la production d'huile et/ou gaz de schiste que le charbon thermal :
 - 2024 : 0%

- 2023 : 0%
- 2022 : 0%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit Pas de partiellement réaliser des investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

CapitalatWork a considéré les principaux impacts négatifs (PIN) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et a mis en place des politiques de diligence raisonnable en ce qui concerne le suivi de ces impacts.
La politique de diligence raisonnable mise en place a permis de vérifier les possibles violations des normes du Pacte mondial des Nations unies lors de la constitution des dossiers d'investissement. Durant l'année, aucune violation n'a été identifiée.
Une analyse de controverses est faite de façon régulière en fonction de son niveau d'intensité. Durant l'année, 6 positions ont eu une catégorie de rang 3 ou 4, après analyse des controverses, CapitalatWork a décidé de garder ces émetteurs dans le portefeuille. Les controverses identifiées pouvant être inhérentes au secteur d'activité, ou encore liées à des évènements isolés. Pour certaines de ces positions, CapitalatWork a pris la décision, néanmoins, de réduire les parts d'investissement.
Le calculs des PAIs a été réalisé sur base d'une moyenne trimestrielle des investissements

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences [année n]
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	**1. Émissions de GES**	Émissions de GES de niveau 1	8964.045 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	1980.256 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	78488.92 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	90384.51 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	289.65283 tonne CO2e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	727.03534 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.24 %
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables,	Consommation: 56.196136 %

		exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact clima tique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.15738407 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.14626183 GWh / EUR M revenue Secteur F: 0.0061816713 GWh / EUR M revenue Secteur G: 0.0031255218 GWh / EUR M revenue Secteur H: 0.0017141199 GWh / EUR M revenue Secteur L: 0.00010091781 GWh / EUR M revenue
Biodiversité	**7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0 %
Eau	**8. Rejets dans l'eau**	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.014929149 tonne / EUR M invested
Déchets	**9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.83699554 tonne / EUR M invested
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			

Les questions sociales et de personnel	**10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationa-les**	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	8.394241 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	33.131943 %
	14. Exposition à des armes controver sées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX			
Environnem ent	**15. Intensité de GES**	Intensité de GES des pays d'investissement	Non Applicable
Social	**16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales**	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des	Non Applicable

		Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025

Les principaux investissements sont calculés par rapport à une moyenne trimestrielle des investissements

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SK HYNIX INC	Technologies de l'Information	4.45%	République de Corée
VINCI SA	Industrie	4.19%	France
PROSUS NV	Consommation Discrétionnaire	2.94%	Pays-Bas
ORACLE CORP	Technologies de l'Information	2.87%	USA
APPLIED MATERIALS INC	Technologies de l'Information	2.83%	USA
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.77%	USA
APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC	Finance	2.69%	USA
PUBLICIS GROUPE	Services de Télécommunication	2.68%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	2.65%	France
SCHWAB (CHARLES) CORP	Finance	2.62%	USA
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Technologies de l'Information	2.34%	Allemagne
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé	2.22%	Allemagne
COMCAST CORP-CLASS A	Services de Télécommunication	2.08%	USA
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	2.06%	Pays-Bas
AERCAP HOLDINGS NV	Finance	2,03%	Pays-Bas

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

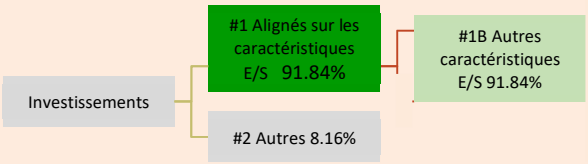
Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Au cours de l'exercice 2025 la proportion de la catégorie #1 reprends les investissements alignés sur les caractéristiques E/S liés à la durabilité s'élève à 91.84% en moyenne contre 91.98% fin 2024.

La proportion des investissements relevant de la catégorie #2 Autres comprends 5.46 % de cash et 2.7% d'actifs qui ont vu leurs score ESG revus en cours d'année et qui sont en cours de revue et d'analyse complémentaire.

La partie des investissement durables s'élève à 0% en 2025



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/**S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:*
*-la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;*
*-la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables*

Comparaison historique de l'allocation des actifs	2022	2023	2024	2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	92.94%	88.62%	91.98%	91.84%
#2 Autres	7.06%	11.38%	8.02%	8.16%
#1A Durables	0%	0%	0%	0%
#1B Autres E/S caractéristiques	92.94%	88.62%	91.98%	91.84%
Alignés sur la Taxonomie	0%	0%	0%	0%
Environnementaux autres	0%	0%	0%	0%
Social	0%	0%	0%	0%

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?***

 Durant l'année, le fond n'a pas investi dans des entreprises dont une partie des revenus étaient directement liés à exploration, l'exploitation, la production, le process, le stockage le raffinage par contre le fonds était encore investi en début d'année, à hauteur de 0,24% dans Heidelberg Materials AG qui tire une partie de ses revenus de la distribution, incluant le transport, le stockage ou le commerce des énergies fossiles.

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Services de communication		**9,81%**
	Divertissement	1,24%
	Médias interactifs et services	0,16%
	Médias	7,82%
	Service de télécommunication sans fil	0,60%
Consommation discrétionnaire		**16,11%**
	Composants automobiles	1,29%
	Automobiles	0,13%
	Commerce de détail général	6,95%
	Hôtels, restaurants et loisirs	3,25%
	Vente au détail spécialisée	1,71%
	Textiles, vêtements et articles de luxe	2,77%
Biens de consommation de base		**4,08%**
	Boissons	2,01%
	Produits alimentaires	2,06%
Finances		**13,21%**
	Marchés des capitaux	3,79%
	Services financiers	5,52%
	Assurance	3,90%
Soins de santé		**7,65%**
	Équipement et fournitures de soins de santé	0,74%
	Fournisseurs et Servicede soins de santé	4,47%
	Outils et services des sciences de la vie	0,27%
	Produits pharmaceutiques	2,17%
Industries		**16,96%**
	Services et fournitures commerciaux	0,70%
	Construction & Ingénierie	4,43%
	Équipement électrique	2,81%
	Transport terrestre	0,67%
	Machineries	3,53%
	Services professionnels	1,32%
	Sociétés commerciales et distributeurs	2,64%
	Infrastructure de transport	0,87%
Technologies de l'information		**28,29%**
	Semi-conducteurs & Semi-conducteurs	19,19%
	Logiciel	8,85%
	Technologie Matériel, Stockage &	0,25%
Matériaux		**3,84%**
	Produits chimiques	3,58%

	Matériaux de construction	0,25%
Immobilier		**0,05%**
	FPI spécialisées	0,05%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?]

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car le compartiment ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. L'alignement à la taxonomie de l'UE n'est pas évalué dans la stratégie d'investissement du fond.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

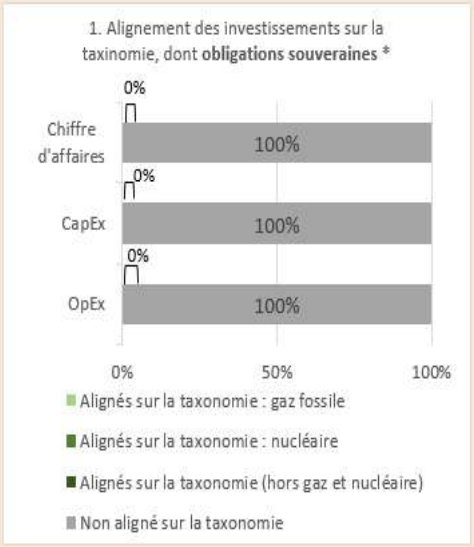
☐ Oui:

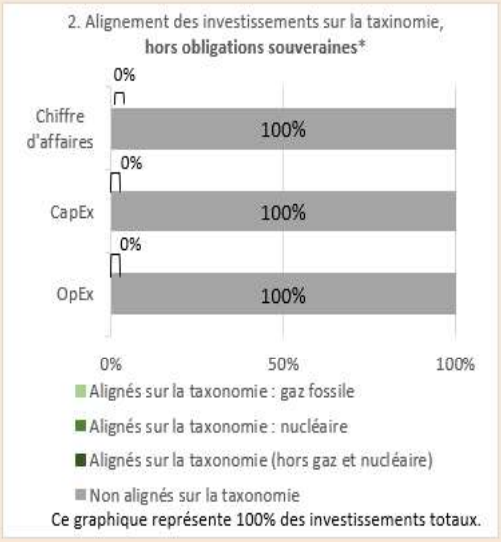
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:
-du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des re venus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
-des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
-des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Cette section ne s'applique pas à ce produit financier car le sous-fonds ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Cette section ne s'applique pas à ce produit financier car le sous-fonds ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Cette section ne s'applique pas à ce produit financier car le sous-fonds ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Cette section ne s'applique pas à ce produit financier car le sous-fonds ne prévoit pas de réaliser des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Au cours de l'année, les investissements inclus sous la catégorie #2 Autres étaient soit :

- Cash : 5.46 % utilisées pour assurer une bonne gestion de la liquidité du fonds (rachats/souscriptions, factures, etc., ou
- Actifs : 2.70% d'actifs qui ont vu leurs score ESG revus en cours d'année et qui sont en cours de revue et d'analyse complémentaire.

Les investissements de la catégorie #2 Autres qui n'ont pas de caractéristiques E/S sont toutefois soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales mises en place dans le processus d'investissement de CapitalatWork.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de l'année, certaines positions ont été exclues du portefeuille pour les raisons suivantes :

- ESG risk rating sous les 40% supérieurs de leurs groupes de pairs définis par Sustainalytics
- Non-compliance avec les exclusions reprises dans la stratégie d'investissement
- Controverses identifiées

La politique de désinvestissement de CapitalatWork permet un temps de tolérance de 6 mois avant de prendre la décision de désinvestir. Cela explique qu'à la clôture, 2 émetteurs non- alignés avec les caractéristiques promues sont toujours présents dans le portefeuille.

Pour les controverses, CapitalatWork analyse celles identifiées durant l'année et documente l'origine des controverses et si elle est à risque par rapport à la bonne gouvernance de l'émetteur ou encore pour l'atteinte des caractéristiques promues. Si la controverse est inhérente au secteur d'activité ou si l'impact sur les caractéristiques promues et la bonne gouvernance est jugées minimes, CapitalatWork prend la décision de garder mais de surveiller la position. Si la controverses est identifiée comme pouvant avoir un impact matériel sur la stratégie ESG du portefeuille, la position est vendue.
CapitalatWork n'a pas de politique d'engagement supportant l'atteinte des objectifs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier car aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer sile produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

 Cette section n'est pas applicable pour ce produit financier